

Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public Régionale de Rouen

Une lettre du Recteur de l'Académie de ROUEN bien inquiétante :

Le 16.10.2001, le Recteur de l'Académie de Rouen a adressé une lettre à tous les professeurs du second degré de l'Académie. Cette lettre a provoqué l'indignation des professeurs qui l'ont lue. Le Recteur de Rouen veut "piloter" son académie par la "pédagogie". Page 2, la lettre commence par cette déclaration fracassante : *"Chacun doit désormais, au niveau de ses responsabilités pédagogiques, encadrement comme enseignant, être convaincu que les réformes engagées constituent autant d'initiatives visant à répondre à une même préoccupation prioritaire : la réussite des élèves, dans leur diversité" etc*

Une seule pédagogie possible désormais : pour *"améliorer les performances des élèves"*, les professeurs doivent devenir des accompagnateurs du travail autonome des élèves. L'accent doit être mis sur les TPE, l'ECJS Dans la revue "Repères" du rectorat publiée en octobre 2000, le Recteur avait déjà expliqué que *"tout enfant (...) apprend par lui-même"*.

Pas un mot sur l'existence des disciplines enseignées ; le Recteur dénonce même le *"maintien de pratiques d'enseignement ou d'organisation qui ne correspondent plus à des besoins réels et peuvent à ce titre perturber inutilement un certain nombre d'élèves"*

Pour mener à bien cette nouvelle pédagogie, il importe, selon le recteur, que les enseignants cessent de réfléchir librement dès qu'ils entrent dans l'enceinte de l'institution : *"S'il est normal qu'en tant que citoyen chacun soit intéressé par le discours des associations de spécialistes, les organisations syndicales, voire les débats dans le grand public à propos des réformes, n'est-ce pas au sein de notre institution, dans notre cadre professionnel que doit se développer l'essentiel de notre travail de réflexion et d'adaptation ?"*

On peut relever encore bien d'autres passages de cet acabit dans cette lettre, que nous publions intégralement. Un seul "enseignement" trouve grâce aux yeux du Recteur : l'ECJS. Encore faut-il *"pour que l'ECJS atteigne un niveau d'efficacité suffisant"* que *"l'acquisition de certaines compétences soit amorcée dès l'école primaire et poursuivie au collège"*

Voilà bien la mission désormais attribuée à l'école par les réformes en cours. Ne s'agit-il pas de *"construire la conscience démocratique"* comme le déclare par ailleurs le préambule du programme RENAUT de philosophie ? La lettre du Recteur de Rouen est sans doute plus brutale que ce préambule, mais les préoccupations sont-elles si différentes ?

Le programme RENAUT insiste beaucoup dans ses motifs sur l'apprentissage de l'argumentation, pour insérer les élèves dans la *"société démocratique dont la dynamique ne cesse de se développer sous nos yeux secteur par secteur"*. Dans l'école rénovée, une discipline ne peut avoir encore une légitimité que si elle participe à la construction de l'*"espace public"*. Autant dire que l'enseignement de la philosophie, comme celui du français, comme celui de l'histoire, ne doit plus être qu'une forme de l'ECJS. Mais comme la lettre du Recteur de Rouen aura pu nous le faire remarquer, la *"construction de la conscience démocratique"* des élèves ne peut être vraiment efficace que si les professeurs renoncent à être des professeurs et laissent leur conscience citoyenne à la porte des établissements.

Lire la lettre en annexe 1 (page 3)

Les professeurs du lycée Claude Monet du Havre ont décidé de répondre à leur Recteur et de signer nombreux leur lettre. Nous la publions également.. Ils ont eu le soutien de leurs sections syndicales (SNES et FO) . Notre Régionale leur a aussi apporté le sien, ainsi que le Groupe des enseignants de langues anciennes de Haute-Normandie et le collectif "sauver les

lettres" (Académie de Rouen). D'autres associations apporteront peut-être leur signature au plan régional..

Cette réponse a été largement diffusée dans l'Académie de Rouen et est proposée à la signature des professeurs des autres établissements.

Lire la réponse en annexe 2 (page 6)

Adresser la réponse au Recteur de Rouen au rectorat, 25 rue de Fontenelle 76000 ou en télécopie au 02.35.14.76.78 (ne pas oublier de faire des copies)

Pour la Régionale de l'APPEP de ROUEN, Didier Carsin

Annexe 1 : la lettre du Recteur

Le Recteur à

Mesdames et Messieurs les professeurs du second degré de l'Académie de Rouen.

Le 16.10.01

Notre projet académique, élaboré en 1999, se développe de manière positive, en particulier en ce qui concerne le dispositif de pilotage par la pédagogie. Pour améliorer l'information du plus grand nombre d'acteurs de l'académie j'ai souhaité présenter au personnel d'encadrement comme aux professeurs les points forts de l'année engagée.

A-PREAMBULE.

Durant l'année 2001 - 2002 les personnels de l'Education Nationale de l'Académie de Rouen auront à mener de front les deux volets de leur activité professionnelle.

- Le premier consiste à assurer les apprentissages que doivent aborder les élèves au niveau où ils se trouvent et, pour cela, poursuivre et approfondir la mise en oeuvre des réformes.

- Le second consiste à impulser les initiatives nécessaires au renforcement de l'efficacité de notre système éducatif

Il convient également de proposer à tous les jeunes qui abordent cette étape déterminante une orientation adaptée et, dans cette perspective de poursuivre et d'affiner nos travaux à propos de la carte des formations.

Pour impulser et accompagner cette dynamique les professeurs pourront s'appuyer sur l'animation pédagogique, dans le cadre du dispositif dont s'est dotée l'académie, les RUE, et la formation continue.

Nous renforçons au niveau de l'académie la concertation entre les responsables pédagogiques et les services. Nous réunissons les conditions d'une cohérence toujours plus forte avec la formation initiale.

Je voudrais ici exposer brièvement les grandes lignes de notre action en ce sens pour l'année à venir, tant au niveau des démarches que des principaux objectifs pédagogiques.

B - L~ANIMATION PEDAGOGIQUE.

I La démarche.

I i - Une priorité : appuyer l'action des professeurs.

Chacun doit désormais, au niveau de ses responsabilités pédagogiques, encadrement comme enseignant, être convaincu...

- que les réformes engagées constituent autant d'initiatives visant à répondre à une même préoccupation prioritaire : la réussite des élèves, dans leur diversité,

- que l'autonomie pédagogique de chacun peut toujours s'exercer, mais qu'une prise en charge des élèves, concertée pour être effective, exige un travail d'équipe à tous les niveaux,

- que la pratique professionnelle de chacun s'inscrit dans un cadre institutionnel que nul ne peut ignorer.

A ce titre seule la cohésion et la cohérence de tous les acteurs, encadrement comme professeurs, sont essentielles pour donner du service public d'éducation une image d'efficacité.

S'il est normal qu'en tant que citoyen chacun soit intéressé par le discours des associations de spécialistes, les organisations syndicales, voire les débats dans le grand public à propos des réformes, n'est-ce pas au sein de notre institution, dans notre cadre professionnel que doit se développer l'essentiel de notre travail de réflexion et d'adaptation ?

I 2 - Un outil de travail privilégié : le projet d'établissement.

C'est bien au niveau du projet d'établissement que s'effectue la synthèse de deux dimensions essentielles : la prise en compte des objectifs nationaux, traduits en termes de priorités académiques et l'élaboration de la stratégie la mieux adaptée, compte tenu du contexte local de l'établissement.

C'est bien là également que peut s'affirmer, collectivement, l'autonomie pédagogique à laquelle sont très attachés les professeurs.

C'est enfin le projet d'établissement qui peut prouver aux parents et aux élus notre compétence dans la réponse aux besoins des élèves et le rôle qu'ils peuvent jouer pour renforcer notre action.

Le projet d'établissement constitue un dossier particulièrement propice au développement et à l'affichage de la cohérence et de la cohésion de l'encadrement auxquelles je faisais référence.

Par le passé, la distinction était claire entre la responsabilité des inspecteurs : vérifier les conformités des pratiques professionnelles essentiellement en référence au cadre national (les programmes), et celle des chefs d'établissement : assurer un bon fonctionnement du système éducatif au plan local

Ce partage évolue actuellement, dans le respect des prérogatives spécifiques de chacun, vers une étroite collaboration

Domaine privilégié de collaboration pour l'encadrement, le projet d'établissement peut également favoriser les mutualisations au niveau des RUE.

La dynamique des plans locaux de formation continue (PLF), impulsée par la DEFPAR, en est une bonne illustration. Un ou plusieurs établissements partageant des priorités voisines peuvent désormais initier des actions de formation continue parfaitement adaptées à leurs besoins spécifiques.

Enfin, le rôle privilégié des projets d'établissement constitue l'une des raisons pour lesquelles je souhaite que la nouvelle division créée au Rectorat : la DETEP, s'intéresse tout particulièrement à eux : recueil systématique de tous les projets, organisation de leur synthèse, de l'analyse de cette synthèse ; communication de l'ensemble de ces documents en retour vers les établissements, les corps d'inspection, les animateurs de RUE.. pour que chacun puisse en tirer le meilleur profit.

II - Principaux objectifs pédagogiques pour l'année

Notre priorité académique n'a pas changé : offrir à tous nos élèves une forme de réussite. Plusieurs conditions sont à réunir :

- l'amélioration de performances des élèves,

la préparation de tous les élèves à une orientation adaptée,

- le renforcement de la cohérence des parcours qui leur sont proposés.

II 1- Pour améliorer les performances des élèves : mettre en oeuvre les réformes.

La revue de l'académie de Rouen –“Repères / Réflexions sur le système éducatif”, N°2, octobre 2000 : Le travail autonome accompagné de l'élève”– expliquait comment, sous une apparente diversité, les réformes visaient toutes à atteindre le même objectif aux différents niveaux de notre enseignement : améliorer les performances des élèves en les impliquant toujours plus dans leurs démarches d'apprentissage (travaux croisés, travaux personnels de l'élève, projet personnel à caractère professionnel, éducation civique, juridique et sociale).

Ce document de travail, envoyé dans tous les établissements, souhaitait constituer une base d'étude et de débats propres à faciliter et développer au sein des établissements comme à l'occasion des inspections, l'engagement de tous dans la mise en oeuvre des réformes.

Il n'a peut-être pas toujours été suffisamment pris en considération. Il garde toute sa pertinence et les établissements comme les acteurs, qui n'en auraient pas encore pris connaissance sont invités à en faire un thème d'échanges à l'occasion des différentes réunions pédagogiques qu'ils sont conduits à organiser.

II 2 - Impliquer toujours plus l'élève dans son évaluation et son orientation.

Il s'avère important qu'à l'occasion de la mise en oeuvre et du développement des réformes, une attention particulière soit portée à l'évaluation des productions d'élèves issues de leur travail autonome accompagné.

De même l'évaluation-diagnostic, notamment lors des changements de cycle, est un élément privilégié d'affinement du projet de l'élève et de l'organisation de son travail autonome.

Ici se situe en effet une occasion privilégiée de développer pour le plus grand profit des élèves l'apprentissage de compétences nécessaires aux choix d'orientation qu'ils auront à effectuer tout au long de leur parcours. L'orientation constitue d'ailleurs dans l'académie un chantier ouvert à propos duquel le travail de réflexion doit se poursuivre.

Même si elle se présente objectivement de manière différente selon que l'élève se trouve en situation de pleine réussite scolaire ou en position plus délicate sur ce plan, l'orientation apparaît comme un processus très impliquant pour lui-même, pour ses parents et même l'ensemble de la société. Or, l'expérience l'a amplement démontré : une orientation ne peut être réussie sans l'adhésion du premier intéressé : l'élève. Encore faut-il qu'il y ait été préparé et qu'il soit engagé dans une démarche d'éducation au choix.

De nombreuses initiatives prévues pour le collège visent toutes cet objectif :

- itinéraires de découverte,
- enseignements choisis en troisième d'orientation,
- troisième à projet professionnel : tout ou une partie des enseignements pouvant être assurés en lycée professionnel et des stages en entreprise se développant.

II 3 - Offrir aux élèves des parcours cohérents : améliorer les liaisons entre les cycles et les niveaux d'enseignement.

De nombreux travaux de chercheurs ont confirmé que certaines " ruptures" dans le cursus des élèves pour s'avérer constructives devaient être fondées (nouveauté des programmes, diversité des formes de travail...). Elles contribuent alors positivement à l'évolution des jeunes. D'autres par contre sont essentiellement liées au maintien de pratiques d'enseignement ou d'organisation qui ne correspondent plus à des besoins réels et peuvent à ce titre perturber inutilement un certain nombre d'élèves.

Toutes les liaisons méritent donc de constituer un thème de concertation et d'échanges entre professeurs. Plus particulièrement la transition entre le premier et le second degré et entre le collège et le lycée appellent une attention particulière qui irait au delà des initiatives existantes, déjà très intéressantes, au niveau CM2 - 6sixième par exemple.

Quelques illustrations :

Pour que l'ECJS atteigne au lycée un niveau d'efficacité satisfaisant, l'acquisition de certaines compétences doit être amorcée dès l'école primaire et poursuivie au collège.

Aujourd'hui, tout niveau d'enseignement donné ne peut ignorer ce qui a été engagé en amont (langues vivantes, informatique....) pas plus qu'il ne peut se désintéresser de ce que rencontreront les élèves en aval.

C'est bien pour maîtriser l'indispensable adaptation du système éducatif dans une société en évolution, pour offrir à tous nos élèves une forme de réussite que notre académie s'est dotée d'un dispositif de pilotage et d'animation que votre encadrement a intégré.

Il convient maintenant que l'ensemble des professeurs prenne connaissance de ce dispositif, soit conduit à s'y investir. Ils y trouveront aide, inspiration et collaborations.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et vous en remercie en mon nom propre, et au nom de tous les élèves car ils en tireront les plus grands bénéfices.

Le Recteur

Annexe 2 : la réponse

Lettre adressée à Monsieur le Recteur de l'Académie de ROUEN

le 03.12.2001

Monsieur le Recteur,

Nous avons reçu dans notre casier la lettre que vous avez adressée à tous les professeurs du second degré de l'Académie de ROUEN le 16.10.2001. Nous tenons à vous répondre ici pour manifester notre désaccord avec la forme et le contenu de ce courrier.

1- Vous déclarez vouloir "*appuyer l'action des professeurs*". S'agit il de nous conforter dans l'exercice de notre métier et d'en améliorer les conditions de travail ? Non, il ne s'agit que de "*donner du service public d'éducation une image d'efficacité*" (sic). Vous ne reconnaissez même pas notre fonction, qui est d'enseigner une discipline ; nous ne devons plus être selon vous, que des "*acteurs*" indifférenciés, fondus dans le groupe ("*la cohésion et la cohérence de tous les acteurs sont essentielles*") dont le seul rôle est désormais "*d'accompagner le travail autonome de l'élève*" en pratiquant notamment les TPE, les PPCP, l'ECJS. Nous tenons à vous rappeler, Monsieur le Recteur, que nous sommes attachés à notre statut et à notre discipline ; nous n'acceptons pas que vous nous demandiez d'effacer ce qui constitue notre identité professionnelle et que vous accusiez nos "*pratiques d'enseignement*" de "*perturber inutilement un certain nombre d'élèves*".

2- Vous réclamez "*l'engagement de tous dans la mise en œuvre des réformes*" et déclarez "*que chacun doit être convaincu que les réformes sont bonnes pour la réussite des élèves*". Nous vous répondons que nous sommes libres de nos convictions et que nous continuons à penser, comme lors des grèves de mars 2000, que les réformes en cours sont gravement nuisibles aux élèves. Pour l'essentiel, elles consistent à les abandonner à eux-mêmes ("*tout enfant (...) apprend par lui-même*", déclarait la revue de l'Académie de ROUEN "Repères" en octobre 2000), à les priver de plus en plus d'un véritable enseignement. Notre engagement, le seul qui respecte nos élèves, est de les instruire et d'éveiller leur esprit critique.

3- Vous concédez que nous puissions être "*en tant que citoyens, intéressés par les discours des associations de spécialistes, les organisations syndicales, voire les débats dans le grand public à propos des réformes*" mais ajoutez que c'est "*au sein de notre institution, dans notre cadre professionnel, que doit se développer l'essentiel de notre travail de réflexion et d'adaptation*". Monsieur le Recteur, la citoyenneté est un droit, que l'on ne peut restreindre ; elle ne s'arrête pas à la porte des établissements scolaires. Nous n'acceptons pas que vous envisagiez de limiter notre réflexion à la simple mise en œuvre des réformes dans notre cadre professionnel.. Nous nous interrogeons sur la bien étrange conception de la citoyenneté qui s'exprime dans vos propos . Ce n'est pas la nôtre : nous continuons à penser, pour notre part, que la citoyenneté consiste dans l'exercice d'un jugement libre et responsable.

Nous vous prions, Monsieur le Recteur, de croire à l'expression de nos sentiments respectueux, et vous assurons de notre profond attachement à l'Ecole de la République.

Les professeurs du lycée Claude Monet du Havre soussignés
Avec le soutien de leurs sections syndicales (SNES-FSU, SNFOLC, SNUEP-FSU), de la
Régionale de l'Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public de
ROUEN, du collectif "Sauver les Lettres" (Académie de ROUEN)